



Deuxième réunion du groupe-pays Inde

Le mercredi 16 février 2011, de 13 h 45 à 16 h 30

À l'Assemblée des Départements de France, Paris

Compte-rendu

1. Introduction.

Le Président du groupe-pays Inde, M. Claudy Lebreton souhaite la bienvenue aux représentants des collectivités territoriales présentes et aux partenaires.

Il commence par rappeler les conclusions de la première réunion, qui s'est tenue au mois de juin 2010 :

- identifier et définir une liste des collectivités locales françaises, des universités et des associations engagées dans des coopérations avec l'Inde ;
- préciser pour chaque collectivité, les raisons, les volontés et les orientations de chaque politique de solidarité à destination de l'Inde, afin de mieux comprendre le sens des actions ;
- tenter d'identifier, en Inde, les collectivités pionnières qui pourraient servir de porte d'entrée et de modèle en matière de coopération décentralisée franco-indienne ;
- s'appuyer sur la structure organisationnelle de Cités Unies France ;
- faire coïncider les événements entre eux, notamment au regard des nombreuses conférences et réunions organisées par Cités Unies France, mais aussi par ses partenaires.

M. Claudy Lebreton insiste sur la nécessité pour ce nouveau groupe-pays de travailler avec l'ensemble du réseau des acteurs de la coopération décentralisée franco-indienne (collectivités, représentants de l'Etat, ONG, associations, ...) afin « **d'avancer ensemble** » dans le **travail de décryptage du paysage institutionnel indien**. Il souligne d'autre part que l'effet miroir, engendré par la coopération décentralisée et le dialogue avec des autorités locales étrangères, est également un moyen de mieux connaître notre propre administration.

2. Exposé de Stéphanie Tawa Lama-Rewal sur la culture de la gouvernance et l'histoire de la décentralisation en Inde.

Stéphanie Tawa Lama-Rewal est politologue, chargée de recherche au CNRS et directrice adjointe du Centre d'Etudes de l'Inde et de l'Asie du Sud-est (CEIAS). Le CEIAS est le plus grand laboratoire français de recherche en sciences sociales sur le sous-continent indien. Il est sous la double tutelle de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et, à travers un contrat d'association, du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Il est aussi laboratoire d'accueil pour les doctorants du département «Asie du Sud» de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO).

Elle a rédigé une thèse sur la représentation politique des femmes en Inde et au Népal, ce qui l'a amené à étudier la politique de quotas dans 4 grandes villes indiennes *Delhi, Mumbai, Chennai* et *Kolkatta* (respectivement Delhi, Bombay, Madras et Calcutta).

Spécialiste de la gouvernance urbaine en Inde, elle tente dans son exposé de répondre à la question suivante : par qui et pour qui les collectivités urbaines indiennes sont-elles gouvernées ?

Lors de l'accession à l'indépendance en 1947, la rédaction de la constitution indienne est confiée à Bhimrao Ramji Ambedkar, un *dalit* (ex intouchable qui signifie en hindi « l'homme blessé »).

Il s'oppose alors à Gandhi sur la place à réserver aux autorités locales (à l'époque principalement des villages) dans la Constitution. Très enclin aux minis républiques, Gandhi souhaitait que l'on réserve une grande place dans la constitution aux villages qu'il voit comme une force économique de premier ordre grâce à l'artisanat. Il voulait donc que la constitution clarifie dès les années 40 un modèle précis de décentralisation et d'administration locale.

Pour Ambedkar, les villages sont avant tout les fiefs d'un conservatisme traditionnel dont il a fait les frais lorsqu'il était rattaché à la caste la plus basse de la société. Il ne souhaite donc pas donner trop d'importance aux villages dans la constitution et octroie aux Etats fédérés une grande autonomie pour façonner leurs administrations locales. Ce sera finalement la vision d'Ambedkar qui s'imposera.

L'histoire de la décentralisation en Inde est donc, dès le début, marquée par de fortes réticences et des antagonismes politiques qui rendront sa mise en place effective difficile. D'autant plus difficile que jusqu'en 1975, la vie politique indienne est dominée par *National Congress Party* (le parti du Congrès), peu enclin à décentraliser les pouvoirs.

Entre 1975 et 1977, l'Inde connaît un de ses épisodes politiques les plus tumultueux, qui marquera profondément les esprits de la classe politique mais aussi des simples citoyens : l'Etat d'urgence, décrété par Indira Gandhi, alors Premier Ministre, sera deux ans d'épisode dictatorial (suspension d'une grande partie des libertés civiles).

En 1977, arrive au pouvoir une coalition de cinq partis d'opposition, *Janata Party*. Allant de la droite traditionnelle aux communistes, cette coalition va permettre une véritable poussée de la décentralisation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les Etats fédérés gouvernés par les successeurs du *Bharatiya Janata Party* (principalement Karnataka, Kerala, Bengale occidental) sont

les Etats qui, à l'heure actuelle, sont les plus décentralisateurs, donnant de réelles compétences au niveau des *blocks* (villages).

À ce sujet, il faut souligner qu'en Inde, **la décentralisation a surtout été pensée au niveau des *panchayats* c'est-à-dire au niveau rural. Le volet urbain a été oublié de cette réflexion politique.**

Dans les années 80, la compétition politique s'intensifie car le *National Congress Party* n'apparaît plus comme la seule offre politique légitime (le crédit de l'accession à l'indépendance s'estompe et les autres formes d'offre politique séduisent de plus en plus de monde). Le jeu politique se joue de plus en plus au niveau des Etats fédérés.

Pourtant, Indira Gandhi est réélue Premier Ministre en 1980. Assassinée en 1984, c'est son fils Rajiv Gandhi qui lui succède. C'est lui qui institutionnalisera la décentralisation en faisant voter en 1992 les 73^{ème} et 74^{ème} amendements à la Constitution. Selon ces amendements, chaque zone habitée (mis à part les cantonnements militaires et les régions occupées principalement par des communautés indigènes ou tribales) doit être organisée soit en *panchayats* (collectivités rurales) soit en *nagarpalikas* (collectivités urbaines). **Les Assemblées législatives des Etats fédérés doivent déterminer par une loi, propre à chaque Etat, les modalités permettant aux collectivités de fonctionner de manière autonome dans les sphères qui leur sont assignées par la Constitution. Chaque Etat ayant établi sa propre législation, il en résulte que les structures locales diffèrent selon chaque Etat, et qu'il n'y a pas d'uniformité dans les types de compétences ou d'interventions locales. Il revient donc à chaque collectivité française désireuse de nouer des relations de coopération décentralisée d'analyser le territoire avec lequel elle souhaite coopérer pour trouver les bons interlocuteurs en fonction des thèmes de coopération qu'elle souhaite développer avec le partenaire.**

Dans les mois suivant la mise en application des deux amendements, en juin 1993, plusieurs dispositions communes ont été appliquées par la plupart des Etats. Elles concernent :

- L'organisation régulière des élections locales. Celles-ci doivent avoir lieu tous les 5 ans,
- La constitution de trois paliers de gouvernance : au niveau des Etats fédérés, au niveau des *panchayats* comme des *nagarpalikas* formés de représentants élus au niveau des *wards* (circonscriptions territoriales mais attention le mot *ward* peut à la fois désigner une circonscription comme un regroupement de circonscriptions),
- L'instauration de quotas pour les femmes (1/3 des sièges)¹, et pour les *scheduled casts* (classes répertoriées) et les *scheduled tribes* (tribus répertoriées) en fonction de leur poids démographique local.
- La constitution de commissions de finances au niveau des Etats.

En revanche, d'autres dispositions prévues par les deux amendements sont beaucoup plus interprétatives. Ainsi la création de structures multi-acteurs de gouvernance locale comme les *Metropolitan Planning Committees* (comités de planification métropolitaine qui réunissent le

¹ Il est à noter que jusqu'alors les femmes, contrairement aux castes et tribus répertoriées, ne disposaient d'aucun quota électoral. Ainsi, plus d'un million de femmes sont devenues membres des conseils locaux. En août 2009, une modification à l'amendement 243D a élevé les quotas pour les femmes à 50% dans les conseils locaux.

gouvernement local de l'Etat, les élus locaux, les agences paraétatiques et les entreprises privées concernées par l'aménagement du territoire et l'accès aux services essentiels), les *District Planning Committees* (comités de planification de district) ou les *ward committees* (comités de quartier qui réunissent les fonctionnaires en charge, les élus locaux et parfois la population directement) n'a pas été appliquée par la plupart des Etats jusqu'à très récemment. Encore une fois, seul le *West Bengal* (Bengale occidentale) en avait établi un pour *Kolkatta* (Calcutta) Théoriquement, dans le cadre de la *Jawaharlal Nehru National Urban Renewal Mission* (JNNURM, le programme phare du Ministère du développement urbain), les Etats se voient dans l'obligation de les mettre en place².

Les difficiles transferts de compétences des Etats fédérés aux échelons inférieurs révèlent **les rivalités politiques sous-jacentes entre les élus des Etats et les élus au niveau des collectivités**. Même lorsqu'ils appartiennent au même parti politique, les élus locaux ont beaucoup de mal à communiquer avec leurs camarades au niveau régional.

À cela s'ajoutent **les rivalités entre élus et fonctionnaires**. En effet, en Inde la figure du Maire, telle qu'on la connaît en France, n'existe pas. Pratiquement invisible, il ne jouit, pour ainsi dire, que d'un titre honorifique, reste méconnu de la population et la durée de son mandat ne coïncide pas avec la durée du mandat du conseil municipal.

La figure politique connue de la population est le *municipal commissioner* (haut fonctionnaire à la tête des collectivités qui concentre l'essentiel du pouvoir exécutif et qui donc prend la plupart des décisions). Ce système de gouvernance est appelé LE SYSTÈME DE BOMBAY. Une exception à la règle : *Kolkatta* (Calcutta) dont le *Mayor in Council* est le chef de l'exécutif et le fonctionnaire est l'exécutant = SYSTÈME DE CALCUTTA. De même, Delhi est un cas particulier puisqu'il s'agit d'une ville-Etat. Dans ce dernier cas, les représentants locaux sont directement élus par le niveau fédéral.

Le gouvernement local souffre d'une certaine désaffection politique de la part d'une large partie de la population comme en atteste le taux de participation aux élections : il est de 60% dans les *panchayats* et de 40% dans les *nagarpalikas*. En Inde, plus on est pauvre, plus on a tendance à voter alors que la classe moyenne émergente s'abstient massivement aux élections mais participe au débat politique via le militantisme associatif. Par exemple, la loi *Mazdoor Kisan Shakti Sangathan* (MKSS) qui établit le droit à l'information permet à tout individu de saisir la justice pour dénoncer une situation même si la personne plaignante n'est pas directement victime de cette situation.

Principales informations complémentaires issues du débat avec la salle :

Au regard de l'exposé de Stéphanie Tawa Lama-Rewal, Claudy Lebreton souligne donc qu'il est nécessaire d'adopter une position d'objectivité pour appréhender le système de décentralisation indien. Il ne faut surtout pas regarder l'Inde avec nos yeux français et calquer notre vision de l'administration locale sur le modèle indien. Ce serait le meilleur moyen de se tromper d'interlocuteur.

² Pour plus de détails sur ces structures, se référer au Dossier Pays Inde de février 2011, chapitre « Organisation territoriale indienne », pages 50-51.

Stéphanie Tawa Lama-Rewal revient sur les différents niveaux de l'administration locale :

- Au niveau de l'Etat fédéré, le **Gouverneur** représente l'Etat fédéral (l'Union indienne). Il est nommé par le pouvoir central mais ne dispose que d'un rôle cérémoniel sauf lorsque, en situation de crise, il doit prendre la décision de destituer le gouvernement local de l'Etat fédéré.
- Toujours au niveau des Etats fédérés, le **gouvernement local** est présidé par le *Chief Minister* (Ministre en chef de l'Etat fédéré). Il est composé d'élus, de fonctionnaires mais il ne faut pas non plus négliger le rôle important que jouent les agences parapubliques dans ce système de gouvernance locale.
- Au niveau des municipalités, chacune des compétences est gérée par un *département*.

Concernant les rivalités entre élus et fonctionnaires : s'il est vrai que les fonctionnaires ont un pouvoir de nuisance en bloquant l'exécution des décisions des élus, il faut aussi rappeler que les élus peuvent faire transférer les fonctionnaires dans une autre localité. Le pouvoir de nuisance est donc réciproque.

Ce qui est certain, c'est que dans une relation de coopération décentralisée, on ne peut rien faire sans le *commissioner* (le fonctionnaire à la tête de l'administration locale), et sans passer par l'Etat fédéré auquel appartient notre collectivité partenaire (notamment par le chef du département urbain).

Pour viser le niveau municipal, il faut d'abord viser le niveau régional (Etat fédéré), tout simplement car c'est à ce niveau que se concentre l'essentiel du pouvoir décisionnel. Par exemple, pour trouver les bons interlocuteurs afin de nouer une relation de coopération décentralisée avec le district du *Kârikâl* (ou *Karaikal*, district appartenant au territoire de Pondichéry), il est plus pertinent de prendre contact avec les élus du territoire de Pondichéry qui représentent le district du *Kârikâl* (= niveau de l'Etat fédéré), plutôt que directement avec les élus municipaux du district³.

Il est également vivement conseillé de toujours dialoguer avec le niveau central tant du côté français (Ambassade de France en Inde ET Consulats français locaux) que du côté indien (le Ministère central de l'urbanisme, qui est notre porte d'entrée au niveau de l'Union).

Par ailleurs, le cycle des élections locales n'est pas coordonné avec celui du renouvellement des fonctionnaires. De même, le calendrier électoral des Etats fédérés indiens leur est propre. Ainsi, on peut avoir l'impression, en parcourant l'Inde, qu'ils sont en permanence en campagne électorale ou en période d'élection.

Les municipalités n'ont pas ou peu de budget pour les déplacements internationaux. Il relève de l'Etat fédéré d'octroyer aux élus municipaux le droit de partir en mission à l'étranger et de leurs financer leurs missions.

Quelle est, aujourd'hui, l'ambition de l'Inde en matière de décentralisation ?

³ D'autant plus qu'avec la politique des quotas, il est très fréquent que les élus soient issus de classes défavorisées, bien souvent non éduquées. Pour pallier ce problème, le programme « *Solution exchange* » du PNUD organise l'alphabetisation de ces personnes.

De manière globale, les Etats fédérés se sont octroyé le discours sur la bonne gouvernance mais n'affichent toujours pas de réelle volonté pour décentraliser effectivement les pouvoirs aux échelons inférieurs. Très peu de personnalités s'engagent sincèrement pour un tel processus politique. Les rares responsables politiques en faveur de la décentralisation (principalement les personnes issues de la mouvance communiste) ont amené leurs Etats (principalement le Kerala, Bengale occidental, Tripura et le Madhya Pradesh) à donner plus d'autonomie à leurs entités décentralisées.

3. Intervention du MAEE/DAECT

Antoine Joly, Délégué à l'action extérieure des collectivités territoriales, a insisté sur la nécessité de ne pas se disperser et d'essayer d'aller ensemble aborder les autorités locales indiennes pour développer la coopération décentralisée franco-indienne. Il a reconnu que paradoxalement les relations entre autorités locales sont plus difficiles lorsqu'il s'agit d'Etats fédéraux que lorsqu'il s'agit d'Etats centralisateurs. En effet, les Etats centralisateurs décentralisent très souvent leur territoire d'une unique façon. La difficulté en Inde réside dans le fait que chaque Etat fédéré peut se décentraliser comme il le souhaite, ce qui donne plusieurs modèles d'organisations territoriales différents (Cf. modèle de Bombay, modèle de Calcutta, et modèle de New-Delhi). Le partenaire étranger se voit donc dans l'obligation d'analyser le territoire avec lequel il souhaite entrer en coopération pour trouver les bons interlocuteurs.

Il a également rappelé aux représentants des collectivités présentes que même en l'absence de signature de convention de partenariat *stricto sensu*, la coopération décentralisée existe quand même. Suite aux premières Assises de la coopération décentralisée franco-indienne en janvier 2010, le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes et le Ministère du Développement Urbain indien avaient émis l'idée de signer un protocole d'accord permettant de donner un cadre juridique précis et stable aux coopérations décentralisées en Inde. Depuis une année maintenant, ce projet n'aboutit pas, et n'aboutira très certainement pas.

Cela ne signifie pas pour autant que l'Inde n'accorde pas d'intérêt à la coopération décentralisée. Ils sont d'ailleurs très intéressés par l'échange d'expertise dans le domaine du développement urbain.

Si la signature d'un protocole bilatéral d'accord juridique pose certains problèmes en Inde, il semble que l'instruction commune d'un appel à projets franco-indien soit une piste de travail entre nos deux États beaucoup plus réaliste. Cette modalité d'aide financière est en cours d'instruction et devrait aboutir avant la fin du premier semestre 2011⁴.

En parallèle, le MAEE continuera à soutenir financièrement des séminaires pour travailler, mutualiser sur des questions très précises⁵. Il collaborera également avec les autres ministères français intéressés par les axes de travail développés par la coopération décentralisée franco-indienne, notamment celle centrale du développement urbain et également avec l'Agence Française de

⁴ Les avancées concernant les modalités et les détails de ce futur appel à projets bilatéral seront très certainement significatives après la mission que conduira la DAECT et CUF à Delhi début mars lors du séminaire PPP.

⁵ Comme par exemple, le séminaire sur l'écotourisme qui aura lieu à Goa les 5 et 6 mai prochain.

Développement⁶. À ce sujet, un groupe de travail interministériel, inter administrations sur l'Inde sera très certainement bientôt créé et aura vocation à être l'interface entre l'État français et les collectivités françaises.

En matière de développement urbain, les collectivités françaises ont une réelle expertise à partager. L'offre française en matière de coopération urbaine devrait d'ailleurs être valorisée et promue à travers le nouvel outil PFVT, le partenariat français pour la ville et les territoires.

Dans ce même domaine, la demande des Indiens se concentre essentiellement sur l'appui à la conception de projets, c'est-à-dire sur l'appui à maîtrise d'ouvrage.

Point sur les réseaux de villes:

Avec l'appui de l'ANVPAH (Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire) et de l'UNESCO, a été créé le réseau des villes historiques indiennes (l'IHCN-F, Indian Heritage Cities Network Foundation). L'État fédéré du Karanataka, plus précisément la ville de Mysore va accueillir le siège du réseau, qui compte désormais un peu plus d'une vingtaine de villes membres. Un accord-cadre de partenariat entre les deux réseaux de villes impulse une collaboration active entre villes françaises membres de l'ANVPAH et ville indiennes membres de l'IHCN-F sur les thèmes de la conservation patrimoniale, valorisation des centres historiques dans un but de développement touristique et économique.

Ainsi, le partenariat entre la ville de Strasbourg et la ville de Udaipur, pour contourner le refus des autorités centrales indiennes de signer un accord de ville à ville, collabore dans le cadre de ces réseaux.

A ce sujet, Antoine Joly rappelle que c'est dans les échanges professionnels pointus que l'on avance techniquement, mais qu'il ne faut pas oublier l'impulsion politique, essentielle à la coopération entre deux autorités locales étrangères.

Jérôme Duplan, au sujet de la sécurisation juridique des coopérations, explique que les collectivités françaises devront très certainement demander à leurs partenaires indiens qu'ils soumettent à leur État fédéré une « *clearance* » c'est-à-dire une validation sur un projet d'accord-cadre de partenariat ou sur une lettre d'intention stipulant la volonté des deux autorités locales de collaborer sur des domaines précis.

Mais il ne faut pas se lancer tout de suite dans ces demandes, la première étape est d'attendre le lancement de l'appel à projets commun.

⁶ Par exemple, le MAEE, notamment l'Ambassade de France et le MEDDTL sont partenaires pour l'organisation du séminaire franco-indien « Coopération et infrastructures publiques: une approche des partenariats publics-privés » qui aura lieu à Delhi du 7 au 10 mars 2010.

4. Tour de table de l'actualité des partenariats

- **Évry/Karikal (Territoire de Pondichéry)**

Évry compte une importante communauté de migrants indiens. Pour l'instant, le partenariat initié en 2006 sur le volet « Femmes et développement »⁷ est en stand-by.

- **Conseil régional des Pays de la Loire/ État du Tamil-Nadu**

La foire internationale de Nantes sera inaugurée par l'Ambassadeur d'Inde en France le 8 avril.

La World Investment Conference (WIC) de la Baule met l'Inde à l'honneur du 25 au 27 mai.

Une mission sera conduite à New-Delhi puis dans le Tamil Nadu par le Président de la région des Pays de la Loire Jacques Auxiette accompagné d'acteurs ligériens. Le Conseil régional des Pays de la Loire a accepté, suite à la demande de M. le Consul, d'être le parrain des festivités du 14 juillet à Chennai. En marge de cette délégation régionale seront organisées une mission économique multisectorielle avec la CCI, une participation au salon des Arts de la table de New-Delhi, la tournée d'un artiste ligérien dans le réseau des Alliances françaises indiennes.

- **Communauté Urbaine de Bordeaux :**

Un travail de réflexion est actuellement en cours pour développer des relations avec l'Inde en y associant plusieurs partenaires publics et privés. L'idée est d'aborder le territoire en synergie sur une même zone géographique et selon les compétences de chacun.

- **Lorient/Cochin (Etat du Kerala)**

Au Kerala, le calendrier est un peu bousculé par les élections locales (municipales puis assemblée législative). Cependant la coopération initiée lors de la rencontre à Cochin entre une délégation lorientaise et les élus de cette ville dans le prolongement des Assises de la coopération décentralisée semble se confirmer avec l'appui des différents réseaux. (Lorient appartient à l'ANVPAH et Cochin à l'IHCN-F).

La priorité est donc actuellement accordée à la consolidation de ce partenariat et à l'inventaire des axes de coopération.

A Lorient, le Musée de la Compagnie des Indes présentera du 1er juin au 15 décembre 2011 une importante exposition intitulée "*Mémoire d'éléphant*".

- **Morlaix/Communauté d'agglomération du pays de Morlaix**

Le festival annuel ARMOR INDIA aura lieu à Morlaix fin avril/début mai.

Morlaix Communauté et Jean Claude Breton travaillent avec le CG22 et Lorient sur un élargissement multi-sites de ce festival.

⁷ D'après l'Atlas de coopération décentralisée hébergé sur le site du MAEE.

L'objectif à terme est de contribuer à faire de la Bretagne un partenaire privilégié de l'Inde pour la culture et la formation, en mutualisant les compétences disponibles dans la région sur le maximum d'aspects de coopération franco-indienne.

Un Centre de Ressources franco-indien est à l'étude, sur le site du complexe historique de la Manufacture des Tabacs de Morlaix.

- **Conseil Régional Rhône-Alpes/Bengalore (État du Karnataka) et Delhi**

La coopération bilatérale entre la Région Rhône-Alpes et l'Etat du Karnataka a fait l'objet d'un accord de coopération en février 2003 et s'est concrétisée en 2005 par l'implantation d'ERAI (Entreprises Rhône-Alpes International) à New Delhi, qui a vocation de promouvoir le développement international de Rhône-Alpes et de ses entreprises. En 2007 a été créé ERAI Bangalore.

Un accent fort a été mis sur les échanges universitaires (programme ARCUS en 2005, dispositifs régionaux pour la mobilité étudiante).

La coopération institutionnelle a été considérablement freinée par les différents changements de gouvernement indien.

Une réflexion est en cours pour redynamiser ce partenariat.

- **Conseil Général de la Moselle**

Une deuxième édition d'une convention d'affaires EITS (EURO INDIA TRANSPORTATION SYSTEM) est en cours de préparation par le Conseil général de la Moselle et Moselle Développement, pour se dérouler au printemps 2012 en Moselle.

Une exposition d'artistes indiens contemporains est en cours de préparation pour être organisée en 2013 au Château de Malbrouck en Moselle. Une mission a été organisée dans ce but fin février 2011 DEHLI et BOMBAY.

- **Conseil Général d'Ille et Vilaine/Territoire de Pondichéry**

Le département d'Ille et Vilaine est en coopération décentralisée avec l'union territoriale de Pondichéry (qui regroupe les territoires de Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon).

Depuis le tsunami, le Département soutient des projets sociaux en direction des personnes âgées avec notamment le financement d'un centre d'accueil de jour.

En 2010, le choix s'est porté sur la thématique de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) avec l'organisation d'une mission en décembre qui cible l'érosion côtière, les conflits d'usage, l'éco-tourisme et la gestion de l'eau

- **Conseil Général des Côtes d'Armor/Karikal (Territoire de Pondichéry)**

Deux missions sont en préparation sur les Territoires de Pondichéry et dans l'Etat du Tamil Nadu par le Conseil général des Côtes d'Armor. Une première pour faire le bilan du projet de lombricompost au mois de mai 2011. En lien avec l'ONG INDP (Intercultural Network for Development and Peace), l'objectif est de valider l'expérimentation réalisée autour de la valorisation des déchets naturels en compost de haute qualité grâce à cette technique. Si la rentabilité du modèle est avérée, une dissémination pourra être envisagée par l'ONG et des formations proposées aux groupements locaux de femmes.

La seconde, en juillet 2011 devra préparer formellement le partenariat avec les autorités de la ville de Karaikal autour de la problématique de gestion des déchets, et d'un transfert d'ingénierie sur cette thématique.

Ce partenariat se concrétisera par l'accueil à l'automne 2011 d'une délégation officielle d'élus et des responsables municipaux de Karaikal.

Enfin, la seconde édition du Festival Armor India se tiendra également à l'automne, du 21 octobre au 6 novembre 2011 sur l'ensemble du territoire départemental, permettant ainsi aux costarmoricains de découvrir de multiples facettes de la culture et du quotidien indien, spécifiquement du Sud, dans l'Etat du Tamil Nadu.

- **Région Centre/État du Tamil-Nadu**

La Région Centre n'était pas présente à la réunion car en mission chez leur partenaire. Cependant, les axes de travail développés dans le cadre du partenariat sont la coopération éducative (mobilité de lycéens) et universitaire (mobilité d'étudiants et d'enseignants, envoi de tuteurs de français dans le cadre du programme de l'Ambassade de France en Inde, etc.), l'appui aux municipalités et aux districts de la région du Chettinad dans le domaine de la protection et la valorisation du patrimoine, en partenariat avec le Gouvernement du Tamil Nadu et l'association ArcHe-S, sous l'égide de l'UNESCO, avec le soutien du MAEE. Dans le domaine économique, une mission automobile a été conduite dans le Tamil Nadu du 17 au 21 janvier 2011 par le pôle Automobile de la région Centre et le pôle de compétitivité Elastopôle. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, un projet est mené par l'association Kynarou dans deux villages du district de Théni pour améliorer l'accès de population à l'eau.

- **Région Poitou-Charentes/ Etat du Tamil-Nadu et Territoire de Pondichéry**

La Région Poitou-Charentes a accueilli Augustin Brutus, directeur de l'ONG indienne partenaire de la Région INDP, en septembre et en novembre derniers. En novembre, M. Brutus a tenu une conférence dans le cadre de la Semaine Internationale de la Solidarité Internationale devant un public d'associations de solidarité internationale de la région.

La majorité des 12 actions d'aide au développement soutenues par un partenariat rassemblant 11 financeurs publics et privés, touchent maintenant à leur terme. Une évaluation menée en 2009 a souligné l'originalité du partenariat pour sa dimension de co-développement : une volonté à la fois d'aider des populations parmi les plus pauvres en Inde et d'éduquer au développement en Poitou-Charentes. Les actions menées ont permis à des familles démunies (Dalits ou tribales) de créer des revenus porteurs d'autonomie et de dignité (notamment pour des femmes), d'améliorer l'environnement et d'impliquer les autorités locales. Le programme a également permis un accès plus aisé à une eau de qualité pour des enfants (au sein d'écoles) et des familles et à des soins.

Pour en savoir plus : <http://partenariat-inde.poitou-charentes.fr/>

Depuis 2010, la Région a souhaité recentrer la coopération avec l'Inde sur un plus petit nombre d'actions et travaille dans les domaines du traitement de l'eau potable (en partenariat avec la Fondation Veolia et l'Agence de l'eau Adour Garonne) et de l'agriculture durable (avec les CIVAM). Une réflexion est actuellement en cours pour un travail dans le domaine de l'écotourisme.

- **Ville et CU de Strasbourg / Udaipur**

Suite à sa présence active aux Premières Assises de la coopération décentralisée franco-indienne de New Delhi en janvier 2010, la Ville de Strasbourg participe à un programme d'échanges initié en octobre 2010 par le MAEE et l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (accueil d'une délégation d'élus et de techniciens indiens à Strasbourg en octobre 2010). La participation d'une délégation strasbourgeoise, conduite par son Maire Roland RIES, à un atelier sur la planification urbaine et la préservation du patrimoine, organisé à Amber (Rajasthan) en janvier dernier, a permis de prolonger et d'approfondir les échanges, notamment avec la Ville Udaipur avec laquelle Strasbourg envisage de formaliser un accord de coopération à l'automne, à l'occasion de l'inauguration d'une statue de Gandhi.

Minja Yang insiste sur le fait qu'il conviendrait de trouver un moyen pour ne pas toujours courir derrière une signature d'accord. Un de ses moyens serait de s'insérer dans des programmes déjà mis en place par les autorités indiennes.

Le Ministère français de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, représenté par Clotilde Fournier (chargée de mission Asie du Sud-est) a signé un accord en 2003 avec l'Inde, accord établissant un groupe de travail franco-indien sur les questions agricoles (questions viticoles, génétique animale notamment avec l'État du Kerala, les marchés de gros type Rungis notamment avec l'État d'Haryana, l'enseignement agricole notamment vétérinaire). La dernière réunion de ce groupe de travail a eu lieu en octobre 2009 en Inde, la prochaine aura lieu à Paris en mai 2011.

5. Conclusions par le Président du groupe-pays, Claudy Lebreton.

- Une prochaine réunion du groupe-pays Inde devra se tenir avant l'été 2011, vers le mois de juin.
- Le compte-rendu de cette réunion devra être amendé par les collectivités membres du groupe-pays, notamment l'exposé de Stéphanie Tawa Lama-Rewal: l'administration locale étant une compétence propre aux États fédérés, il conviendrait que chaque collectivité française puisse exposer sa vision de la décentralisation (quelle compétence revient à qui, qui est en position de pouvoir décisionnel, ...) dans l'État au sein duquel il coopère. Il conviendrait également que chaque collectivité membre puisse compléter la partie « tour de table des partenariats ».

- Création d'un groupe de travail technique à l'intérieur du groupe-pays qui aurait pour mission de référencer les bonnes pratiques de coopération.

- Il reviendra à Cités Unies France de trouver une solution pour faire vivre en interne les informations, les actualités de chaque partenariat, notamment pour actualiser l'agenda de la coopération décentralisée franco-indienne (recensement des missions, des accueils, des évènements, ...).

Présents à la réunion :

BEAULIEU-MILISAVLJEVIC Diana, chargée de mission sous-continent indien et pacifique, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

BERNARD-HERVE Maréva, coordinatrice, Agence Française de Développement (AFD)

BODENAN Carole, responsable du pôle Actions Internationales, Conseil Régional des Pays de la Loire

BRETON Jean-Claude, président de l'association Alliance Armor Dupleix Inde, Morlaix

CECCON Claire, chargée de projet, Association Patrimoine sans frontière

CHERY-PLUMAIN Lydie, directrice d'ADAPES

COL Nathalie, chargée de coopération Asie, Conseil régional Rhône-Alpes

COTE Christine, directrice des affaires internationales et européennes, Assemblée des départements de France

DAUGE Yves, sénateur, adjoint au Maire, président ANVPH, Chinon

DEFONTAINE Sylvain

DUPLAN Jérôme, chargé de mission Asie, Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales, Ministère des Affaires Étrangères et Européennes

FOTIC Katarina, chargée de mission, Cités Unies France

FOUQUET Joséphine, secrétaire générale, Conseil général de la Moselle

FOURNIER Clotilde, chargée de mission Asie du sud et du sud-est, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

GALLEY Jean-Michel, chargé de mission, ANVPAH

JOLY Antoine, délégué, Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales, Ministère des Affaires Étrangères et Européennes

KAISER Isabelle, responsable coopération décentralisée, Conseil général d'Ille-et-Vilaine

KINDEL Marie, étudiante et stagiaire à l'Urbanistes du monde

LEBRETON Claudy, président du Conseil général des Côtes d'Armor

LETHUILLIER Erwan, responsable des Relations Internationales, Conseil Général des Côtes d'Armor

LONEUX Annie, vice-présidente, Communauté d'agglomération du pays de Morlaix

MANGIN Marc, photographe

NOIRET Alain, directeur du développement et des partenariats extérieurs, Lorient

OLIVIER Christian, conseiller municipal délégué aux relations internationales, Evry

PASTEUR Michèle, directrice des affaires européennes, Conseil Général des Côtes d'Armor

RAIMAT Anne, directrice des relations internationales, Communauté urbaine de Bordeaux

SCHÖNFELD Sarah, chargée de mission Inde et Chine, Cités Unies France

SIMON Henri, président, Association Patrimoine sans frontière

TAWA LAMA-REWAL Stéphanie, chargée de recherche et directrice adjointe du centre d'études de l'Inde et de l'Asie du sud, CNRS-EHESS

TOCQUER Maryse, conseillère déléguée, Communauté d'agglomération du pays de Morlaix

WIT Nicolas, directeur général adjoint, Cités Unies France

YANG Minja, présidente, Association Indian heritage cities network

Excusées :

BENOIT Laure, chargée de mission, Conseil régional du Centre

BOUHRAOUA Estelle, chargée de mission, Conseil régional Poitou-Charentes

LE BRUN Agnès, maire, Morlaix

MILLET Sandrine, chargée de mission relations internationales, Strasbourg

POCHART Fabienne, chargée de mission, Communauté urbaine de Strasbourg

RAFIK ELMRINI Nawel, adjointe au maire, Strasbourg